



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-deuxième session

Malabo (Guinée équatoriale), 11-14 avril 2022

**Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes
agroalimentaires inclusifs**

Résumé

À l'occasion de cette table ronde ministérielle, les Membres se pencheront sur les approches novatrices et porteuses de transformation en matière de genre visant l'établissement de systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus équitables, et échangeront des informations concrètes sur les politiques, l'expérience de leur pays, les bonnes pratiques et les investissements permettant de donner la priorité à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes, des jeunes et des pauvres.

La FAO appuie la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transformation conduisant à des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui contribuent à *améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie* en ne laissant personne de côté. Aujourd'hui, les inégalités et les rapports de force déséquilibrés font que les systèmes agroalimentaires ne peuvent pas contribuer à la réduction de la pauvreté ni garantir à tous des moyens d'existence durables et équitables et la sécurité alimentaire. Les groupes marginalisés – notamment les femmes et les hommes jeunes, les populations rurales pauvres, les petits producteurs, les travailleurs du secteur informel et les salariés agricoles, les paysans sans terre, les migrants et les réfugiés, les peuples autochtones, les minorités ethniques, les personnes handicapées, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables face aux risques socioéconomiques, environnementaux et sanitaires – souffrent davantage de l'accès inéquitable aux ressources, aux services, à l'emploi et à la prise de décisions et sont touchés d'une manière disproportionnée par les phénomènes extrêmes et les catastrophes liés au climat, les conflits, les ralentissements et les crises économiques, et l'impossibilité de se nourrir sainement faute de moyens suffisants. Les difficultés qu'ils rencontrent sont déterminées et exacerbées par les inégalités sociales et structurelles caractérisant les systèmes agroalimentaires.

Des défis importants subsistent, cependant, de nombreux pays de la région ont accéléré les activités axées sur l'égalité des genres, l'avancement des femmes et des jeunes en milieu rural et l'inclusion socioéconomique des groupes marginalisés et à haut risque, au titre de leur programme de développement agricole et rural durable et de transformation des systèmes agroalimentaires. Par exemple, plusieurs pays ont adopté des politiques, des stratégies et des programmes de développement multisectoriels qui favorisent l'inclusion socioéconomique par les moyens suivants:

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

mise en place de filières efficaces, inclusives, résilientes, durables et tenant compte de la problématique de genre; diversification des sources de revenus; création d'emplois décents; expansion des dispositifs de protection sociale tenant compte des questions de genre; et accès amélioré aux ressources productives, notamment la terre, les services financiers, les services de conseil, les marchés, l'information, la numérisation et l'innovation, avec des mesures ciblées sur les femmes et les jeunes.

La table ronde ministérielle permettra de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience concernant les approches novatrices et porteuses de transformation à adopter pour mettre en place des systèmes agroalimentaires inclusifs et équitables. Le partage des données d'expérience contribuera aussi à sensibiliser les Membres et à renforcer leurs connaissances et leurs compétences quant aux façons de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes, des structures de gouvernance et des investissements multisectoriels inclusifs et porteurs de transformation en matière de genre, de nature à favoriser l'inclusion économique des groupes vulnérables et marginalisés dans les systèmes agroalimentaires, notamment en tirant parti des possibilités offertes et des facteurs d'accélération mis en lumière ci-dessus.

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

La Conférence régionale est invitée à:

- Reconnaître la place centrale qu'occupent l'égalité des genres, l'avancement des jeunes, la justice sociale et l'inclusion socioéconomique dans la mise en place de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients, plus équitables et plus durables.
- Redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté rurale et des inégalités, y compris les défis pertinents et l'accès inégal aux ressources naturelles, productives et financières et aux emplois décents, combattre l'inégalité fondée sur le genre et sur l'âge et la discrimination sociale et mettre en place des mesures incitatives favorisant les politiques inclusives et porteuses de transformation en matière de genre, la coordination multisectorielle et les partenariats dans les systèmes agroalimentaires.
- Lutter, grâce à l'adoption d'approches porteuses de transformation en matière de genre et d'âge, contre les barrières structurelles, les normes nocives liées au genre et les rapports de force déséquilibrés qui font que les femmes et les filles sont laissées de côté.
- Reconnaître le rôle que jouent les femmes et les hommes jeunes, y compris migrants ou réfugiés, en tant qu'agents du changement, acteurs du renforcement de la résilience et sources d'innovation dans le contexte de la transformation des systèmes agroalimentaires, et accélérer les investissements en tenant compte de la diversité de leurs problèmes, de leurs besoins et de leurs aspirations et en les associant à la planification et à la prise de décisions.
- Reconnaître et protéger le rôle des systèmes alimentaires des peuples autochtones s'agissant de faire face aux nouveaux défis mondiaux et de contribuer à la résilience et à la durabilité d'autres systèmes alimentaires.
- Accorder la priorité à l'expansion des dispositifs de protection sociale tenant compte des questions de genre pour faire reculer durablement la pauvreté et les inégalités et promouvoir un développement économique inclusif et équitable, et à cet effet concrétiser les engagements pris à la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique concernant la mise en place de dispositifs de protection sociale plus efficaces, peu coûteux et innovants.
- Créer davantage d'emplois décents dans les systèmes agroalimentaires tout en veillant particulièrement à la prévention du travail des enfants, notamment à l'intention des jeunes, des femmes, des pauvres et des personnes vulnérables, en tant que clé de la réduction de la pauvreté, de l'éradication de la faim et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Mettre en place des technologies numériques adaptées, accessibles et tenant compte de la dimension de genre, qui soient ciblées de manière à être en prise sur les besoins et les problèmes spécifiques des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables afin que celles-ci

puissent bénéficier de la transformation inclusive tenant compte de la problématique de genre et y contribuer.

- Utiliser et adopter des outils de profilage et de ciblage, complétés par une solide analyse intersectionnelle du genre, de l'âge et de la vulnérabilité, pour appuyer les processus de transformation rurale et les inscrire dans la durée d'une manière efficace, inclusive, résiliente et durable.
- Recueillir et utiliser des données et des informations issues de recherches scientifiques pour produire les éléments factuels tenant compte du genre et de l'âge de nature à éclairer l'élaboration de politiques et d'investissements efficaces, inclusifs et tenant compte de la dimension de genre.
- Prendre des mesures spécifiques délibérées pour assurer que les avantages apportés par la Zone de libre-échange continentale africaine sont répartis équitablement, contribuent à réduire les inégalités sociales, notamment celles fondées sur le genre ou sur l'âge, et favorisent l'avancement des femmes et des jeunes en milieu rural.
- Investir dans les capacités techniques et les qualités de dirigeant des femmes, des jeunes, des personnes les plus vulnérables et des pauvres pour appuyer l'égalité des genres et accroître la représentation de ces groupes aux tables de négociation et leur participation à la planification (par exemple dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience).
- Investir dans la mise en place de filières agroalimentaires tenant compte des questions de genre et soutenir les entreprises gérées par des femmes en créant des services d'appui aux entreprises et des centres de transformation des produits agricoles.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au
Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

I. Introduction

1. Le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 a pour ambition d'appuyer la réalisation du Programme 2030 au moyen d'une transformation conduisant à des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui contribuent à *améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie* en ne laissant personne de côté.

2. Aujourd'hui, les inégalités et les rapports de force déséquilibrés – aux niveaux du ménage, de la communauté et du pays ainsi qu'à l'échelle mondiale – font invariablement que les systèmes agroalimentaires ne peuvent pas contribuer à la réduction de la pauvreté ni fournir des moyens d'existence durables et équitables¹. Nombreux sont les éléments attestant que certains groupes souffrent davantage de l'accès inégal aux ressources, aux services, à l'emploi et à la prise de décisions et sont touchés d'une manière disproportionnée par les phénomènes extrêmes et les catastrophes liés au climat, les conflits, les ralentissements et les crises économiques, et l'impossibilité de se nourrir sainement faute de moyens suffisants². Les difficultés qu'ils rencontrent sont déterminées et exacerbées par les inégalités sociales et structurelles caractérisant les systèmes agroalimentaires. Ces groupes comptent notamment: les femmes et les hommes jeunes, les femmes et les hommes pauvres résidant en milieu rural, les petits producteurs (en particulier les pasteurs, les pêcheurs et les populations tributaires des forêts), les travailleurs du secteur informel et les salariés agricoles, les paysans sans terre, les migrants, les peuples autochtones, les minorités ethniques, les personnes handicapées, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables comme ceux qui vivent dans des zones de conflit ou dans une situation de crise humanitaire ou qui sont marginalisés en raison de leur âge, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

3. Il faut réaliser un changement systémique et des investissements importants pour transformer les facteurs structurels, économiques, politiques et culturels faisant obstacle à la mise en place de systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients, plus équitables et plus durables*³.

II. Pourquoi il faut placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur d'une transformation inclusive et équitable des systèmes agroalimentaires en Afrique

De multiples inégalités interdépendantes compromettent le fonctionnement des systèmes agroalimentaires et limitent les avantages qu'ils apportent

4. Les femmes, en leur qualité de productrices, de transformatrices, de commerçantes, de salariées et de consommatrices, sont des actrices essentielles des systèmes agroalimentaires. Sur le continent africain, les femmes représentent en moyenne près de 50 pour cent de la main-d'œuvre agricole⁴ et elles participent aussi activement à la gestion des ressources naturelles et à la conservation de l'agrobiodiversité. De plus, elles sont potentiellement capables d'être des agents

¹ Lynnette M. Neufeld, Jikun Huang, Ousmane Badiane, Patrick Caron, Lisa Sennerby Forsse. 2021. «Advance Equitable Livelihoods – A paper on Action Track 4». Document établi par les groupes scientifiques du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, mars 2021, p.4.

² FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2020. *Rapport 2021 sur l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO.

³ FIDA. 2021. *Transforming food systems for rural prosperity. Rural Development Report 2021*. Rome

⁴ FAO. 2017. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Mettre les systèmes alimentaires au service d'une transformation rurale inclusive*. Rome.

dynamiques du changement et des actrices du renforcement de la résilience. Reconnues comme des piliers des systèmes agroalimentaires, les femmes continuent toutefois de se heurter à des barrières structurelles et à des normes sociales discriminatoires qui limitent leur accès à la terre et aux autres ressources productives naturelles, aux intrants, aux compétences, aux services de conseil, aux services financiers, aux marchés, aux capitaux et aux technologies, et le contrôle qu'elles peuvent exercer à cet égard. Par exemple, sur le continent, les femmes sont propriétaires d'une surface de terres considérablement inférieure à celle des hommes puisque la part moyenne de terres agricoles qu'elles possèdent s'établit à 10 pour cent⁵. L'accès difficile à la mécanisation a des incidences négatives sur la charge de travail des femmes ainsi que sur la performance des filières⁶. Les femmes ont 25 pour cent de moins d'accès à l'emploi salarié et représentent près de 90 pour cent de la main-d'œuvre du secteur informel⁷. De plus, en Afrique, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans les zones rurales varie selon les estimations de 15 à 60 pour cent⁸. Seuls 27 pour cent des femmes de l'Afrique saharienne ont accès à Internet, et à peine 15 pour cent d'entre elles disposent des moyens financiers nécessaires pour l'utiliser⁹. Enfin, les femmes sont loin derrière les hommes en ce qui concerne le pouvoir décisionnel dans les communautés et les ménages ruraux et la participation à la vie politique à tous les niveaux – moins de 60 pour cent des femmes ont participé aux prises de décisions majeures concernant les achats du ménage¹⁰. Même lorsqu'elles sont associées aux processus de planification, les femmes voient souvent leurs opinions insuffisamment prises en compte lors de la prise de décisions. De plus, de nombreuses femmes et filles sont exposées d'une manière croissante à des risques de violences sexistes, notamment depuis le début de la pandémie de covid-19 en 2020.

5. Les femmes et les hommes jeunes sont également confrontés à des barrières structurelles analogues qui compromettent le développement intégral de leur potentiel humain et productif. Plus de 75 pour cent de la population africaine a moins de 35 ans et au moins 70 pour cent des jeunes Africaines et Africains subsistent avec 2 USD par jour, voire moins encore¹¹. Dans la région, beaucoup de jeunes des zones rurales n'ont pas accès à une éducation ou une formation professionnelle de qualité, aux services essentiels, aux dispositifs de protection sociale, aux terres et aux autres ressources productives naturelles, aux marchés, à l'information et aux emplois décents et sont insuffisamment représentés dans les processus de concertation sur les politiques et de prise de décisions. Souvent, les emplois en milieu rural, notamment dans le secteur agricole, sont informels et précaires et ne répondent ni aux besoins ni aux aspirations des jeunes, ce qui favorise l'émigration et le vieillissement du secteur rural. Les jeunes femmes sont plus spécialement touchées, avec un taux de participation au marché de l'emploi stagnant à 44 pour cent contre 52 pour cent s'agissant des jeunes hommes¹². En raison de ces problèmes, les systèmes agroalimentaires continuent à ne pas pouvoir bénéficier de la participation productive, novatrice et utile des jeunes.

⁵ 7 pour cent en Afrique de l'Ouest, 10 pour cent en Afrique centrale, 13 pour cent en Afrique australe et 14 pour cent en Afrique de l'Est. Doss, Cheryl; Kovarik, Chiara; Peterman, Amber; Quisumbing, Agnes; van den Bold, Mara. 2015. Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: myth and reality. *Agricultural Economics*, 46 (3), 403-434.

⁶ Seuls 2 pour cent des ménages dirigés par une femme utilisent du matériel mécanisé contre 5 pour cent des ménages menés par un homme adulte. FAO et Commission de l'Union africaine. 2018. *Sustainable agricultural mechanization: A framework for Africa*. Addis-Abeba.

⁷ FAO. 2021. *Seizing the opportunities of the African Continental Free Trade Area for the economic empowerment of women in agriculture*. Accra.

⁸ Organisation internationale du travail (OIT). 2019. *Wages in Africa. Recent trends in average wages, gender pay gaps and wage disparities*. Égypte.

⁹ FAO. 2021. *Gender-responsive digitalization: A critical component of the COVID-19 response in Africa*. Accra.

¹⁰ FAO. Union africaine. 2018. *Ne laisser personne de côté. Autonomiser les femmes rurales africaines pour relever le défi Faim zéro et assurer une prospérité partagée*. FAO.

¹¹ FAO. 2018. *Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique - Emploi des jeunes: exploiter les débouchés dans les secteurs agricoles et ruraux en Afrique*.

¹² FIDA. 2019. *Creating Opportunities for Rural Youth. 2019 Rural Development Report*. Rome.

6. Les autres groupes souvent laissés de côté sont les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, qui sont donc plus exposés aux risques socioéconomiques et plus vulnérables à cet égard. Ces groupes se heurtent souvent à des barrières structurelles et culturelles pour accéder aux droits de l'homme élémentaires, comme le droit à l'alimentation, le droit à la protection sociale et le droit à un travail décent. Les jeunes en particulier représentent une part importante des migrants restant dans le pays ou partant à l'étranger, et l'âge moyen des migrants internationaux vivant en Afrique subsaharienne s'établit à 31 ans. La région compte plus de 25 millions de personnes déplacées de force (personnes déplacées à l'intérieur du pays et réfugiés), les zones rurales accueillant plus de 80 pour cent des réfugiés internationaux en Afrique subsaharienne. Les femmes et les filles, qui représentent une proportion importante des personnes déplacées, sont exposées plus que les autres à des risques et à des atteintes à leur intégrité¹³, notamment, mais pas seulement, être mariées alors qu'elles ne sont que des enfants, devenir mères à l'adolescence, être non accompagnées, séparées ou veuves, prendre seules la tête du ménage ou survivre à des violences sexuelles ou fondées sur le genre.

Action engagée par la FAO et les gouvernements africains pour placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur d'une transformation inclusive des systèmes agricoles en Afrique.

7. Malgré les défis présentés plus haut, de nombreux pays de la région ont accéléré, parfois avec un soutien direct de la FAO, les efforts déployés pour parvenir à l'égalité des genres, à l'avancement des femmes et des jeunes en milieu rural et à l'inclusion socioéconomique des groupes marginalisés dans le cadre du programme de développement agricole et rural et de transformation des systèmes agroalimentaires.

Stratégies inclusives et multisectorielles

8. La FAO aide les pays à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies multisectorielles porteuses de transformation en matière de genre pour améliorer l'inclusion des jeunes, des femmes et des pauvres dans la transformation des systèmes agroalimentaires. Par exemple, la FAO et ses partenaires ont mis en œuvre le programme multisectoriel de renforcement des capacités qui vise à promouvoir l'emploi de l'analyse de la pauvreté pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2 au Ghana et en Zambie, avec des retombées supplémentaires au niveau régional. De même, dans le cadre de l'Initiative Main dans la main, la FAO fait appel à l'analyse intégrée géospatiale, biophysique et socioéconomique et se place du point de vue des systèmes agroalimentaires pour déterminer les territoires infranationaux où la transformation agricole et rurale est susceptible d'entraîner des changements tangibles et pour soutenir la prise de décisions fondée sur des éléments factuels. Le programme vise en dernier ressort à éradiquer la pauvreté et la faim pour contribuer à la réalisation de l'ODD 1 (Pas de pauvreté), de l'ODD 2 (Faim zéro), et de l'ODD 10 (Inégalités réduites), tout en adoptant une approche inclusive consistant à ne pas nuire.

9. La FAO apporte également un appui à la Commission de l'Union africaine pour renforcer les capacités et encourager les conceptions novatrices dans les domaines de l'alimentation scolaire, de la protection sociale et de l'emploi des jeunes. Les principales activités consistent notamment en une initiative pilote novatrice et particulièrement intéressante dans le contexte de la pandémie actuelle, menée avec les organisations de producteurs en Côte d'Ivoire en vue d'étendre la portée du dispositif national d'assurance médicale aux producteurs ruraux, et en un voyage d'étude régional visant à promouvoir les modèles performants d'alimentation scolaire utilisant les produits locaux. De plus, à l'appui des dispositifs de protection sociale tenant compte des questions de genre, la FAO soutient l'élaboration des politiques fondées sur des éléments factuels, comme lors du dialogue de haut niveau récemment organisé en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Forum régional des universités pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture (RUFORUM), intitulé «Promoting Inclusive Rural

¹³ Observatoire des situations de déplacement interne. 2020. *Women and Girls in Internal Displacement*. Genève.

Transformation in Africa: Evidence in favour of improved coherence between social protection and rural development policy» (promouvoir une transformation rurale inclusive en Afrique: éléments démontrant la nécessité d'améliorer la cohérence entre les politiques de protection sociale et les politiques de développement rural).

Emploi décent

10. La FAO collabore avec les gouvernements et les principales parties prenantes pour contribuer à créer des emplois plus inclusifs et plus décents dans les systèmes agroalimentaires. Elle promeut la création d'emplois dans le contexte de la transition aboutissant à une production durable sur le plan environnemental. Elle s'attaque aussi aux principaux facteurs qui compromettent le bien-être et le potentiel productif des populations rurales, comme le travail des enfants, et cible dans le cadre de ses activités les groupes de travailleurs défavorisés, notamment les jeunes, les femmes et les migrants, sous les auspices de programmes tels que Perspectives pour les jeunes en Afrique (OYA), mis sur pied en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine. De plus, la FAO investit dans la conception d'outils pratiques tels que: «Youth-sensitive value chain analysis and development – Guide for practitioners» (analyse et établissement de filières tenant compte de la question des jeunes – guide du praticien); «Developing gender-sensitive value chains. Guidelines for practitioners» (établissement de filières tenant compte des questions de genre – guide du praticien) et «Investment Guidelines for Youth in Agri-food Systems in Africa» (guide sur l'investissement favorable aux jeunes dans les systèmes agroalimentaires africains), ce dernier ayant été élaboré conjointement par la FAO et la Commission de l'Union africaine. Ce type d'outil peut contribuer à améliorer la résilience et à réduire la vulnérabilité socioéconomique.

11. Le Gouvernement ougandais a lancé sa stratégie nationale pour l'emploi des jeunes dans le secteur agricole ([National Strategy for Youth Employment in Agriculture](#)). La stratégie a été élaborée par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche avec le soutien de la FAO et de partenaires, selon l'[approche pays intégrée pour la promotion de l'emploi rural décent](#) mise au point par la FAO, avec un financement de la Suède. Le groupe de travail technique chargé de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie constitue un exemple remarquable d'élaboration de politiques multipartite et ouverte aux jeunes. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, la FAO a aidé le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à mener à titre pilote, à évaluer et à transposer à plus grande échelle l'[initiative Youth Inspiring Youth in Agriculture](#) (les jeunes motivent les jeunes dans le secteur agricole). Au titre de cette initiative, des jeunes choisis comme modèles et promoteurs nationaux se voient décerner un prix consistant en une formation et un appui à l'incubation et à la structuration formelle d'une entreprise ainsi qu'en l'accès à des services financiers.

12. Le Gouvernement sénégalais, par l'intermédiaire du Ministère de la jeunesse et de son Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes, et avec le soutien de la FAO, a mis au point et expérimenté le Modèle d'insertion et d'installation des jeunes agripreneurs pour assurer une bonne formation aux jeunes entrepreneurs agricoles et leur fournir des services ruraux. En 2021, le Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (Fonds 3FPT), qui est un fonds public placé sous l'égide du Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage et de l'insertion, a engagé un montant considérable (environ 3,5 millions d'USD) pour reproduire le modèle à plus grande échelle à compter de janvier 2022.

13. Au Kenya, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'irrigation a élaboré et met actuellement en œuvre avec le soutien de partenaires, dont la FAO, une stratégie de développement des entreprises agricoles de jeunes au Kenya («Kenya Youth Agribusiness Strategy») pour promouvoir les emplois durables et lucratifs à l'intention des jeunes grâce à la conduite d'activités participatives dans le secteur agricole et les filières associées. Les autorités de certains comtés du Kenya s'emploient actuellement à adapter la stratégie nationale à leurs besoins

et à leurs filières prioritaires spécifiques, avec l'appui de la FAO et d'autres partenaires du développement.

Égalité des femmes et des hommes et avancement des femmes en milieu rural

14. Les gouvernements de la région Afrique ont redoublé d'efforts pour créer des environnements juridiques et politiques favorables à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes. Par exemple, au Nigéria, une politique nationale en la matière a été lancée en 2020 dans le but de réduire la vulnérabilité des femmes et de protéger leurs moyens d'existence. Un facteur essentiel de la réussite de sa mise en œuvre a été la volonté politique du gouvernement, lequel promeut l'action positive à l'égard des femmes, encourage les défenseurs masculins de la cause et privilégie la notion de justice entre les femmes et les hommes. En Afrique du Sud, le gouvernement a mis en place avec succès une mesure incitative ciblée encourageant spécialement l'emploi des femmes touchées par la covid-19. Au Sénégal, dans le sillage de la pandémie, le gouvernement s'est appuyé sur les initiatives en cours pour intégrer et budgétiser les considérations relatives à l'égalité femmes-hommes dans le secteur agricole et a élaboré en collaboration avec la FAO un certain nombre de mesures à l'intention des femmes rurales, concernant notamment le matériel de stockage des produits périssables et la délivrance de permis spéciaux aux femmes transformant des produits agricoles destinés au marché de l'exportation. Au Rwanda, le gouvernement a adopté une approche de la budgétisation et de la planification tenant compte de la problématique femmes-hommes pour garantir par une allocation financière suffisante la concrétisation de l'engagement pris en faveur de l'égalité femmes-hommes.

15. À l'appui de processus d'élaboration des politiques et de programmation fondés sur des éléments factuels, la FAO promeut en collaboration avec les gouvernements et les communautés économiques régionales la collecte, l'utilisation et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge et réalise systématiquement des profils par sexe des secteurs agricole et rural. En 2021, des profils nationaux ont été établis en Somalie et en Angola et les perspectives sous-régionales en la matière ont été établies sous leur forme définitive avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Dans le cadre d'un programme de coopération technique mené avec la Commission de l'Union africaine, une cartographie des données ventilées par sexe disponibles a également été réalisée en République du Congo, en Éthiopie, au Gabon, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie afin d'élaborer un projet de protocole relatif à l'établissement d'indicateurs «smart» (spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps) permettant de documenter les écarts entre les femmes et les hommes dans le contexte du développement agricole et rural. Les questions liées à l'intersectionnalité et les aspects relatifs à l'égalité femmes-hommes bénéficient en outre d'une attention croissante.

16. La FAO travaille avec des partenaires pour élaborer des programmes favorisant une participation lucrative et concrète des femmes au développement des filières et des entreprises agricoles, notamment dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. En collaboration avec le Centre du commerce international, la FAO a lancé un programme qui renforce la capacité des hauts responsables à formuler et à mettre en œuvre des politiques agricoles et commerciales tenant compte de l'égalité femmes-hommes et donne aux groupements de femmes et aux entrepreneuses les moyens de recenser les débouchés offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine, d'en profiter, et ainsi d'accroître leur intégration dans les filières régionales. À Cabo Verde, aux Comores et à Sao Tomé-et-Principe, la FAO travaille avec les homologues gouvernementaux et les groupements locaux pour doter les femmes des moyens de gérer plus efficacement leurs moyens d'existence et de les améliorer dans des filières agroalimentaires résilientes face aux aléas climatiques¹⁴.

¹⁴ Dans le cadre du sous-programme de la FAO intitulé Autonomisation des femmes dans les systèmes alimentaires et renforcement des capacités locales et de la résilience des Petits États insulaires en développement (PEID) dans le secteur agroalimentaire, relevant du programme relatif aux systèmes alimentaires résilients et durables financé par le Mécanisme multidonateurs flexible.

17. Pour promouvoir un changement durable, la FAO favorise l'application d'approches porteuses de transformation en matière d'égalité femmes-hommes, qui visent à s'attaquer aux causes profondes de la discrimination et de la marginalisation des femmes et des autres groupes minoritaires. Par exemple, la démarche des clubs Dimitra a donné des résultats tangibles pour ce qui est de lutter contre la violence sexiste et les tabous alimentaires et d'assurer effectivement l'accès des femmes aux terres communales, entre autres. Des approches de ce type sont utilisées dans les filières de la pêche et de l'aquaculture au Ghana, au Malawi, en Tanzanie et en Ouganda; ou encore, dans le contexte de l'application de la démarche des clubs Dimitra à la mobilisation et au dialogue au sein de la société, dans de nombreux pays comme le Burundi, le Burkina Faso, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Niger, le Sénégal et l'Ouganda.

Marche à suivre pour accélérer les actions visant une transformation inclusive des systèmes agroalimentaires en Afrique

18. Il faut encourager la mise en place de politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels et porteurs de transformation en matière de genre, qui contribuent à améliorer l'inclusion socioéconomique, notamment par les moyens suivants: mise en place de filières efficaces, inclusives, résilientes et durables; diversification des sources de revenus; création d'emplois décents; expansion des dispositifs de protection sociale tenant compte de la dimension de genre; et accès aux ressources productives, comme les terres, les services financiers, les services de conseil, les marchés, l'information, l'éducation, la numérisation et l'innovation, en particulier au profit des femmes et des jeunes. Les stratégies, les programmes et les budgets doivent être réalignés sur les engagements pris à haut niveau et sur les politiques afin de donner lieu concrètement à des actions inclusives et porteuses de transformation en matière de genre et à l'obtention de résultats.

19. Les dispositifs de protection sociale tenant compte de la dimension de genre peuvent jouer un rôle essentiel en assurant le caractère inclusif de la transformation des systèmes agroalimentaires, grâce à l'inclusion économique des femmes, des jeunes et des pauvres. Il est démontré que l'assistance sociale génère un retour sur investissement parmi les plus élevés qui soient, car elle contribue effectivement à la réduction de la pauvreté, favorise la diversification de l'alimentation et la sécurité alimentaire et apporte des avantages qui vont au-delà des bénéficiaires directs pour profiter à l'économie locale. Les régimes contributifs d'assurance sociale permettent d'étendre la couverture aux personnes vulnérables – mais non pauvres – pour améliorer leur résilience en cas de choc et de fournir une source de financement durable à l'expansion de la protection sociale.

20. Sur le plan de l'accélération des actions visant une transformation inclusive des systèmes agroalimentaires, les éléments suivants ouvrent des perspectives particulièrement prometteuses et constituent de puissants facteurs d'accélération:

- a) La Zone de libre-échange continentale africaine représente potentiellement une source d'avantages pour les petits agriculteurs et les acteurs des filières. D'un autre côté, cependant, cette zone de libre-échange est susceptible d'entraîner la marginalisation et la mise à l'écart des petits producteurs et des propriétaires de petites entreprises du secteur agricole, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres, en entraînant des modifications dans les pratiques commerciales et l'application des normes. Il faut mener une action spécifique délibérée pour assurer que les avantages apportés par la Zone de libre-échange continentale africaine sont répartis équitablement, contribuent à réduire les inégalités sociales, notamment celles fondées sur le sexe ou sur l'âge, et favorisent l'avancement des femmes et des jeunes en milieu rural.
- b) Il est manifeste que les gouvernements africains ont tout intérêt à étendre les systèmes de protection sociale s'ils veulent appuyer une réduction durable de la pauvreté et des inégalités et promouvoir un développement économique inclusif et équitable. Il faut agir pour

concrétiser les engagements pris lors de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique en faveur de la mise en place d'une protection sociale plus efficace, d'un meilleur rapport coût-efficacité et innovante, orientée par les cadres régissant les dispositifs de protection sociale nationaux qui promeuvent la résilience des ménages sur le long terme.

- c) Les technologies numériques, en leur qualité de moteurs de l'innovation, ne peuvent que contribuer à la transition aboutissant à l'établissement de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. Cependant, elles risquent aussi d'exacerber et d'intensifier les inégalités socioéconomiques existantes. Il est essentiel de s'assurer que les technologies numériques sont adaptées, qu'elles tiennent compte du genre et de l'âge et qu'elles sont ciblées de manière à répondre aux besoins spécifiques et aux problèmes des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, afin que celles-ci puissent contribuer à une transformation inclusive.
- d) Il convient de disposer d'outils de profilage et de ciblage pour appuyer les processus de transformation rurale et les inscrire dans la durée d'une manière efficace, inclusive, résiliente et durable. L'utilisation d'outils comme l'analyse de la pauvreté rurale mise au point par la FAO¹⁵ peut contribuer à améliorer l'efficacité des interventions de réduction de la pauvreté. De même, les directives relatives à l'établissement de liens entre les registres sociaux et les registres de petits exploitants et de petits producteurs peuvent appuyer ce processus et permettre de cibler et d'élargir en temps voulu les interventions de protection sociale¹⁶. De solides analyses intersectionnelles du genre et de la vulnérabilité doivent être réalisées en complément.
- e) Les données issues de recherches scientifiques et les éléments factuels tenant compte du genre et de l'âge jouent un rôle essentiel dans l'établissement d'une vision précise et commune des systèmes alimentaires durables et inclusifs dans la région, ainsi que dans la traduction de cette vision en politiques et en investissements efficaces, inclusifs et tenant compte du genre et de l'âge, notamment en vue de la mise au point et du déploiement de nouvelles technologies et d'innovations relatives aux systèmes alimentaires, qui répondent aux besoins effectifs des parties prenantes, orientant la réalisation d'investissements responsables des fonds publics.
- f) Les approches porteuses de transformation en matière de genre et d'âge visent à faire évoluer les normes et comportements ancrés dans la société qui perpétuent les inégalités fondées sur le genre et sur l'âge car ces approches remettent en question les rapports de force déséquilibrés et la répartition traditionnelle des rôles et des responsabilités en fonction du genre et de l'âge. Elles jouent un rôle déterminant en promouvant un changement à long terme et en dotant concrètement les femmes, les jeunes femmes et les filles ainsi que les groupes marginalisés des moyens d'être des acteurs à part entière du développement. La démarche des clubs Dimitra, les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes, et les documents directifs et les outils mis au point par la FAO ou d'autres organismes du système des Nations Unies peuvent appuyer la mise en œuvre des approches de ce type.

III. Objectif de la table ronde

21. Au cours de la table ronde ministérielle, les participants pourront se pencher sur les politiques concrètes, l'expérience de leurs pays et les investissements permettant de donner la priorité à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes, des jeunes et des pauvres, en tant que dimensions essentielles d'une transformation inclusive et équitable des systèmes agroalimentaires.

¹⁵ FAO. 2021. Rural poverty analysis – From measuring poverty to profiling and targeting the poor in rural areas. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb6873en>.

¹⁶ *Ibid.*

IV. Résultats attendus

22. La table ronde ministérielle offre aux Membres la possibilité d'échanger des informations sur leur expérience et sur les bonnes pratiques concernant les approches porteuses de transformation en matière de genre, en vue de l'établissement de systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus équitables.

23. Le partage de leurs données d'expérience devrait sensibiliser les Membres et enrichir leurs connaissances quant à la façon d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes, des structures de gouvernance et des investissements multisectoriels, inclusifs et porteurs de transformation en matière de genre, qui favorisent l'inclusion économique des groupes vulnérables et marginalisés dans les systèmes agroalimentaires, notamment en tirant parti des possibilités offertes et des facteurs d'accélération présentés précédemment.

24. Les participants formuleront des recommandations sur les actions prioritaires à mener, les investissements à réaliser, les changements politiques et institutionnels à apporter et les partenariats à établir pour placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur d'une transformation inclusive des systèmes agroalimentaires en Afrique.

V. Organisation de la table ronde

25. La table ronde consistera en une conférence-débat animée par un modérateur ou une modératrice. Elle se conclura par la récapitulation des messages clés et des recommandations qui figureront dans le rapport final de la Conférence régionale pour l'Afrique.

La table ronde sera précédée par le lancement du guide sur l'investissement favorable aux jeunes dans les systèmes agroalimentaires africains («Investment Guidelines for Youth in Agri-food Systems in Africa») élaboré conjointement par la FAO et l'Union africaine.

Ordre du jour et participants

2 min	Président ou présidente: ministre (à déterminer)
10 min	Discours liminaire par la FAO et la Commission de l'Union africaine
10 min	Présentation sur le thème: <i>Placer l'égalité des genres, les jeunes, les pauvres et les populations marginalisées au cœur du programme de transformation rurale</i> (FAO)
40 min	Conférence-débat sur les pratiques optimales couronnées de succès - Ministres - Représentants d'institutions financières internationales, d'organisations de la société civile, du secteur privé, de partenaires du développement
25 min	Débat ouvert – partage des expériences des Membres concernant les bonnes pratiques
3 min	Conclusions et observations finales – modérateur ou modératrice (à déterminer)